



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE Commission Formation « Section Lois du Jeu »

Réunion du : 01^{er} mars 2022

Présidence : M. Michel BONNICHON

Assistent : MM. Éric DANSAULT - Jean Luc DESSAY – Marcel LAINE – Bernard THOMAS – Nicolas SCHROEYERS - Grégory CHENEAU (CTRA) – Fabrice LE MEUR (CTA)

Excusés : MM. Thomas GRAND D'ESNON - Michel-Noël BODJI - Fernando DA SILVA



DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION REGIONALE SPORTIVE ET DES CALENDRIERS POUR AVIS

1) IDENTIFICATION :

Match Championnat Régional 2 – Poule B

OLIVET USM 1 / SAINT DOULCHARD FC 1 du dimanche 20 février 2022 à 15H00

Réserve technique formulée par l'éducateur du club d'Olivet USM 1 avant le coup d'envoi de la rencontre.

2) INTITULE DE LA RESERVE TECHNIQUE

« Educateur d'Olivet pose une réserve technique avant le coup d'envoi concernant le refus de l'arbitre de modifier la feuille de match suite à la présentation d'un faux pass vaccinal. »

3) NATURE DU JUGEMENT

Après étude des pièces versées au dossier, la section Lois du jeu de la C.R.A. jugeant en première instance se positionne tout d'abord sur la recevabilité de la réserve technique.



4) RECEVABILITE

La section Lois du jeu de la C.R.A. constate qu'il ne s'agit pas d'une réserve technique imputable à l'arbitrage puisque le fait ayant conduit l'éducateur d'Olivet USM 1 à la formuler ne résulte pas d'une décision prise par l'arbitre, non conforme aux lois du jeu.

En conséquence, l'examen de cette réserve ne relève pas de la compétence de la section Lois du jeu de la C.R.A.

5) DECISIONS

La section Lois du jeu de la C.R.A. transmet le dossier à la Commission Régionale Sportive et des calendriers pour suites à donner.

La présente décision est susceptible de recours devant la Commission Régionale d'Appel Général de la Ligue Centre-Val de Loire de Football (secretariat@centre.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président de la Commission
Michel BONNICHON

Le Secrétaire de séance
Michel BONNICHON

Publié le 04/03/2022